

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	16	17

Date de la convocation

10.12.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 17 décembre,

À 20 heure et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire**.

Présents :

Adjoint au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Jérémy BONIOL, M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, Mme Louissette PERROTIN, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Thierry BENOIT.

Absents /Excusés : Mme. Claudie BLANC, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Délibération n°45/2024

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la délibération n°41/2024 portant modification de temps de travail d'un emploi.

Vu, la délibération n° 44/2024 du 17 décembre 2024 portant sur la suppression des postes.

Il est proposé la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière Administrative			
<ul style="list-style-type: none"> Rédacteur Principal de 1^{ère} classe 	B	1	1 temps complet (35h/semaine)
<ul style="list-style-type: none"> Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe 	C	3	2 temps complet (35h/semaine) + 1 temps non complet (28h/semaine)
Filière Technique			
<ul style="list-style-type: none"> Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe 	C	3	3 temps complet (35h/semaine)
<ul style="list-style-type: none"> Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe 	C	2	2 temps complet (35h/semaine)
<ul style="list-style-type: none"> Adjoint Technique 	C	3	2 temps complet (35h/semaine) + 1 temps non complet (25.03h/semaine)
Filière Sportive			
<ul style="list-style-type: none"> ETAPS 1^{ère} classe 	B	1	1 temps non complet (4h/semaine)
Filière Police Municipale			
<ul style="list-style-type: none"> Brigadier-Chef Principal 	C	1	1 temps complet (35h/semaine)
Filière culturelle			
<ul style="list-style-type: none"> Adjoint du patrimoine 	C	1	1 temps non complet (15h/semaine)

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 084-218400422-20241217-DE_45_2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide, d'adopter le tableau des effectifs proposé ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Fait à Cucuron, le 19.12.2024

Le Maire

Philippe EGG

La secrétaire de séance
Mme Anne-Marie DAUPHIN
2^{ème} Adjointe



Publiée le :